

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 29 Décembre

## L'AGRICULTURE

Parmi les questions budgétaires qui ont le plus préoccupé nos représentants, il convient de citer en premier lieu celles qui ont trait à l'agriculture. On peut dire que la Chambre a voté d'acclamation et pour ainsi dire les yeux fermés, les crédits demandés par le ministre de l'agriculture. En ce faisant, nos députés se sont sans doute imaginés qu'ils avaient rendu de grands services à la population ouvrière de nos campagnes et que la crise qui sévit depuis si longtemps sur l'industrie agricole ne tarderait pas à prendre fin.

C'est une des illusions les plus tenaces chez les hommes qui sont au pouvoir et chez nos législateurs, de croire qu'il suffit qu'ils aient voté telle ou telle loi, introduit telle ou telle modification dans notre organisation administrative, pour qu'il en résulte immédiatement une amélioration, pour que les abus et le malaise cessent comme par enchantement.

Eh bien ! non, ne leur en déplaise ; il n'en est pas ainsi. Loin de nous la pensée de vouloir suspecter leurs bonnes intentions. Mais dans les questions comme celle dont nous parlons, il ne suffit pas d'examiner superficiellement la situation ; il faut aller au fond des choses et chercher à couper le mal dans sa racine.

Or, ce n'est pas ainsi que l'on a agi.

Voter des lois protectionnistes, c'est bien. Ce qui serait beaucoup mieux, ce qui serait beaucoup plus efficace, ce serait de dégrever l'agriculture, d'alléger les charges écrasantes sous le poids desquelles elle succombe et de s'efforcer par tous les moyens d'honorer cette profession qui est sans contredit la première de toutes.

Il n'est pas douteux que les impôts qui pèsent sur le cultivateur soient exorbitants et que, étant donné le prix de revient de ses

produits, il lui est impossible de nouer les deux bouts :

Comment le pourrait-il ? Ses frais ont plus que doublé depuis trente ans, et le rendement et le prix des denrées n'ont pas augmenté. La question de la main d'œuvre est aussi une de celles qui préoccupent le plus le cultivateur. Depuis que l'émigration qui tend à dépeupler les campagnes au profit des villes a enlevé aux travaux des champs la portion la plus jeune et par conséquent la plus valide et la plus productive de la population, le travail de la terre a subi une crise qui ne finira pas de sitôt et dont il serait difficile de prévoir toutes les funestes conséquences pour l'avenir.

Il ne faut pas oublier, en effet, que l'agriculture est la nourricière de la société, et que le commerce et les autres industries ne sont prospères qu'autant qu'elle est elle-même florissante. Or, à moins d'être aveugle, on est bien obligé de reconnaître que sous tous les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir jusqu'à ce jour, l'agriculture a toujours été négligée ou sacrifiée. On se préoccupe de la question sociale et de la situation de l'ouvrier des villes ; on cherche à réglementer ses heures de travail, à améliorer son sort ; quant au travailleur des champs, au cultivateur, on n'en a nul souci. Cela vient sans doute de ce qu'il ne sait pas comme l'ouvrier des villes élever la voix et imposer en quelque sorte ses revendications aux pouvoirs publics, par le moyen des manifestations et des grèves. Ce calme, cette modération, dont il ne se départit jamais, devrait être au contraire un motif de plus pour que l'on songe à améliorer sa situation, à alléger ses souffrances. Il faut convenir cependant que les 25 millions de citoyens qui vivent de la terre et contribuent par un labeur incessant à assurer au reste de la nation le pain de chaque jour, méritent quelque intérêt et que c'est commettre une criante injustice que de les traiter en ilotes, de les laisser végéter dans la misère.

chauve, son profil étrange, et tenant sous le bras gauche son superbe Stradivarius.

— Hein ! qu'est-ce que tu dis, Linda, de ma *Queen Mab* ? fit le gamin de génie. J'étais en doigt, n'est-ce pas ?

— Bravo ! bravissimo ! fit-elle. Mais je vous en veux tout de même, homme de peu de parole ! Vous m'aviez promis d'être des nôtres pour le déjeuner.

— Ne m'en parle pas mon enfant, c'est ce directeur du Cristal-Palace qui est venu me relancer. Figure-toi que je pars pour Londres, ce soir même, par l'express de nuit. Mais j'ai tenu à t'apporter malgré tout ma petite mélodie.

Les garçons en habits noirs versaient le punch dans les coupes de cristal. Des toasts plus ou moins spirituels ou extravagants furent portés, on but une dernière coupe et l'on se disposa à remonter en voiture.

Remissy prit congé de la diva en l'embrassant et s'élança dans la chaise de poste qui l'avait amené.

Quand il vit tout le monde s'apprêtant à partir, Pozzoli éleva sa grosse voix :

— Mesdames et Messieurs, dit-il, je n'ai pas le tambour de Remissy, je me contente donc de vous faire moi-même l'invitation que voici :

Après la campagne, la ville. La fête forestière d'aujourd'hui avait pour but de célébrer la promesse de l'engagement, au Théâtre-Italien, de la diva Laura Linda, je veux donner une fête citadine en l'honneur de la réalisation de cet engagement.

Je prie donc tous ceux et celles qui sont ici présents à venir, d'aujourd'hui en quinze, passer

Quand donc cessera-t-on d'agir ainsi et de faire pencher, en toutes choses, la balance de l'Etat en faveur de ceux qui ont le moins besoin d'être protégés et favorisés ?

J. QUERCYTAIN.

## Traités de Commerce

A LA CHAMBRE

On a vu par les journaux les déclarations qui ont été faites lundi, à la Chambre, par M. le ministre des affaires étrangères au sujet des négociations commerciales qui seront engagées par notre gouvernement avec les autres Etats, notamment avec l'Espagne. Répétant et accentuant les paroles qu'il avait déjà prononcées devant la commission des douanes, M. Ribot a nettement indiqué que la France se trouverait éventuellement amenée, dans ses négociations avec le cabinet de Madrid, à descendre au-dessous du tarif minimum que nos Chambres achèvent en ce moment de voter. Il a insisté en même temps sur l'utilité que nous pourrions avoir à « consolider au moins une partie de nos tarifs afin de donner de la fixité à notre système économique ».

Ces déclarations ont produit sur la Chambre une impression profonde. Elles ont achevé de dévoiler l'équivoque sur laquelle repose la combinaison du tarif minimum, interprété par les protectionnistes à outrance comme une limite inférieure infranchissable tracée au gouvernement, interprétée par celui-ci comme une simple indication par laquelle il n'est nullement lié et qui ne lui interdit en aucune façon de négocier au-dessous des chiffres inscrits dans la loi de douanes, sauf à demander ensuite, bien entendu, la ratification des Chambres.

Comme l'a dit M. Ribot, les hommes auxquels est confiée la responsabilité du pouvoir sont obligés de voir plus haut et de plus loin que de simples députés. Au nom d'une coalition d'intérêts privés, au mépris

des prérogatives que la Constitution leur assure, on prétend les contraindre à laisser ce pays isolé et sous le régime de la mobilité perpétuelle des tarifs, au moment même où les autres nations de l'Europe nouent des alliances économiques et s'engagent entre elles pour douze ans. M. le ministre des affaires étrangères a déclaré que le ministère n'accepte cette contrainte que sous réserves, et rompra s'il le croit nécessaire, les liens dont on essaye de l'enlancer. Il a fait entrevoir l'éventualité du retour à ces traités de commerce contre lesquels on a lancé tant de violentes et sottises imprécations et auxquels il faudra bien revenir un jour ou l'autre.

On ne peut qu'applaudir un tel langage.

J. Q.

## INFORMATIONS

### La séparation de l'Église et de l'État

Jeudi, la commission d'initiative a pris en considération la proposition Pichon sur la séparation de l'Église et de l'État.

Elle a, au contraire, refusé la prise en considération à la proposition Hovellacque tendant à la confiscation des biens des congrégations.

Enfin, elle a décidé de prendre en considération la proposition Lafargue pour la partie relative à la séparation de l'Église et de l'État ; mais elle a fait les réserves les plus formelles sur la partie de cette proposition concernant la sécularisation des biens des congrégations.

### Les vivres pour l'armée

M. de Freycinet a conféré hier avec la commission du budget au sujet du crédit supplémentaire de 12 millions qu'il a demandé pour couvrir l'excédent de dépenses résultant de l'augmentation du prix des vivres pour l'armée.

M. de Freycinet a expliqué qu'il s'agissait d'une majoration de dépenses résultant de l'élévation des mercuriales. Il reconnaît qu'aucune réduction n'avait été faite par la commission du budget de 1891 sur ces crédits.

Il a, du reste, été tenu compte de ces majorations de prix au budget de 1892 voté par la Chambre.

Après avoir entendu le président du conseil, la commission a ajourné sa délibération.

de façon à être entendu de tout le monde. Je vois avec plaisir se dessiner le numéro un, dont j'aspire à être le numéro deux !...

VII

### A cœur ouvert

L'entretien de Laura et d'Antonin roula, au commencement, sur des choses banales et presque indifférentes. Ils causèrent de la fête et des convives de Pozzoli. Antonin ne voulait pas dire sa pensée sur l'impresario et sur le ténor ; il parla de Remissy dont la familiarité l'avait quelquefois choqué, mais dont l'enthousiasme exhubérant l'avait conquis.

— Le brave cœur ! déclara Linda ; oui, c'est un ami vrai, celui-là ! Mon père l'avait en grande affection et en profonde estime. Vous saurez tout ce qu'il vaut quand vous le connaîtrez mieux. Il n'a pas pour seule qualité d'être l'étonnant virtuose qu'on admire et qu'on applaudit, c'est encore un vaillant et un patriote. Dans la guerre de l'insurrection de Hongrie, il se leva des premiers et ne voulut ni fusil ni sabre. « J'ai horreur de tuer et de blesser, dit-il, et d'ailleurs je ne sais pas me servir de ces armes-là, et je me estropierais. » Mais il avait son violon, et il allait dans la mêlée, à côté de Kossuth, jouant avec un éclat et un entrain farouche l'*Hymne de Rakocski*, au milieu des balles et de la mitraille, sans faire jamais une fausse note.

Laura ajouta, après un silence !

« Remissy est, en un mot, un homme ! et il a par-dessus tout la qualité qui, pour moi, est la qualité la plus essentielle au caractère de l'homme

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 15

## LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

VI

### La fête

— Il faut pourtant bien l'attendre, dit Laura puisque c'est lui qui nous traite. Mais où est-il ? où est-il ?

Au même instant s'éleva d'un taillis, comme une mélodieuse réponse, une phrase de violon douce et lente, dans un rythme bizarre et voilé.

Le violon de Remissy répondait à la voix de Laura.

Et ce fut sous la pénombre comme un fourmillement léger d'insectes, une danse fantastique de grillons parmi l'herbe sèche, et sur cet accompagnement de pizzicati en sourdine la phrase triste planait comme un songe à travers la nuit. Ce fut exquis, simple, idéalement pur.

Quand la dernière vibration mélodieuse eut cessé, un bravo formidable éclata dans la clairière et Remissy y apparut aux lueurs du punch, tête nue, portant haut son grand front prématurément

**L'influenza**

— Le général Lewal est très gravement indisposé. L'ancien ministre de la guerre est assez sérieusement atteint de l'influenza, pour que les médecins qui le soignent aient cru devoir interdire sa porte aux nombreux amis qui viennent prendre de ses nouvelles.

**La succession de Mgr Freppel**

Le Figaro déclare tenir d'un membre très influent du comité royaliste que, aussitôt après les obsèques de Mgr Freppel, un délégué de ce comité se rendra à Aix pour offrir à Mgr Gouthesoulard la candidature au siège laissé vacant dans la deuxième circonscription de Brest par la mort de l'évêque d'Angers.

**Complot nihiliste**

D'après la Paix, la police de Saint-Petersbourg aurait découvert un vaste complot nihiliste.

Une perquisition faite dans une grande aciérie dont le propriétaire est Allemand, aurait démontré que beaucoup d'ouvriers étaient affiliés à la conspiration.

**Le crime du boulevard du Temple**

**Un officier assassin**

Une arrestation navrante à enregistrer a été opérée par la police de sûreté : on a arrêté un officier français comme auteur présumé de l'assassinat de Mme Dellard, et sur lequel malheureusement pèsent des charges accablantes.

On avait toujours cru que les Caboret, les anciens serviteurs de la baronne Dellard, pourraient être utiles aux recherches : eux connaissent en effet mieux que personne les amis des Dellard au temps où ils habitaient rue des Filles-du-Calvaire ; ils savaient ceux qui auraient pu être au courant de leurs habitudes.

Mais les Caboret, qui sont des gens assez épais, mirent d'abord une mauvaise volonté extrême à renseigner la police, et elle dut rechercher les anciens concierges de la rue des Filles-du-Calvaire pour tâcher d'apprendre par ceux-ci ce qu'elle ne pouvait obtenir de ceux-là. Les anciens concierges lui parlèrent d'un jeune élève de Saint-Cyr dont le signalement correspondait assez bien à celui de l'assassin présumé, qui n'était pas précisément un bon sujet et qui venait fréquemment voir le baron Dellard, dont il était l'obligé.

Quand on parla de ce saint-cyrien aux Caboret, ils se souvinrent de suite d'un M. Anastay, un petit jeune homme auquel, après des relations de famille communes, M. Dellard fils s'était intéressé, qui, après avoir, étant soldat dans un régiment de ligne, échoué à l'Ecole polytechnique, était entré à Saint-Cyr, était devenu officier et continuait, il y a un an encore, à voir le baron Dellard et sa mère.

La physionomie générale de l'officier était, de plus, celle de l'assassin. Aussi peu acceptable que sembla d'abord pour l'instruction l'hypothèse du brutal assassinat d'une vieille dame commis à coups de couteau de cuisine par un officier français, la police de sûreté s'emballa, c'est le mot, sur la piste.

Mais qu'était devenu Anastay ? Ce fut facile à retrouver. Il était sous-lieutenant au 158<sup>e</sup> de ligne à Lyon depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1889, n<sup>o</sup> 2,056

du tableau d'avancement. L'endroit où l'officier était en garnison, à Lyon, où le passage de l'assassin de Mme Dellard avait été si clairement retrouvé, était un indice de plus.

Des renseignements furent demandés là-bas. Ils revinrent déplorables pour Anastay : *Mauvais officier, criblé de dettes, mis en disponibilité il y a environ deux mois ; parti de Lyon.*

Cela se corsait. Il restait à découvrir maintenant les traces du passage d'Anastay à Paris. Ce fut un jeu.

Le service des garnis signala que le 2 décembre, vers dix heures du matin, un nommé Charles-François Anastay était descendu à l'hôtel du Midi et du Nord, 20, rue Notre-Dame-des-Victoires. Il s'était inscrit au livre des voyageurs comme venant de Lyon.

Etait-ce celui-là ? A n'en pas douter. Le patron de l'hôtel déclara qu'il avait comme bagages une grande malle, une valise, une cantine d'officier et deux chapelières. Son client lui avait remis sa carte, d'ailleurs, portant ces mots :

CHARLES ANASTAY  
sous-lieutenant au 158<sup>e</sup> de ligne  
Lyon.

Il l'avait quitté le 7 décembre au soir, disant aller demeurer 19, rue de Valois.

Une deuxième fois, le service des garnis signala la présence de l'officier en cet endroit. Il y sous-louait une chambre garnie au troisième étage à M. Mazurier, patron du restaurant de la « Jeune France », 6, rue de Valois, et y demeurait depuis le 8 décembre.

Ces renseignements parvinrent à la Sûreté vendredi soir ; il paraissait tellement grave à M. Goron de mettre un officier en état d'arrestation pour assassinat, qu'il résolut auparavant de le faire reconnaître, sans qu'il pût s'en douter, par un des principaux témoins de l'instruction, le petit Mouillet, l'employé du plombier Gorjux, 6, rue des Filles-du-Calvaire, qui pendant dix bonnes minutes a vu l'assassin le jour du crime et qui, toujours, avait affirmé qu'il le reconnaissait.

L'inspecteur principal Jaume et le petit Mouillet passèrent la nuit chez M. Génin, marchand de vin, rue de Valois, en face du n<sup>o</sup> 19, attendant Anastay, qui était probablement rentré avant leur arrivée, car il ne parut pas.

Vendredi matin, vers onze heures, l'inculpé sans le savoir, sortit de chez lui, se dirigeant à pas lents vers le Théâtre-Français.

— Est-ce lui ? dit Jaume à Mouillet.

— Il y ressemble rudement ! répondit le jeune homme.

Jaume alors se dirigea vers Anastay et, lui remettant une lettre à son adresse, lettre venant de Lyon, saisie la veille à la poste, lui dit :

— M. Anastay, j'ai quelque chose à vous donner.

Anastay se retourna d'une pièce ; Mouillet le vit bien en face et s'écria :

— Oh ! oui, je crois que c'est lui !

Jaume n'hésita plus ; il pria l'officier de le suivre ; l'autre se récria.

— Venez ! venez ! lui dit l'agent, pas de bruit, pas d'esclandre, suivez-moi !

On prit un fiacre, et en route pour la Sûreté ! Pendant le trajet, Mouillet expliqua ce qui l'empêchait de reconnaître formellement l'inculpé. Une barbe chataine, vieille de vingt jours, cou-

vrait les joues, et cette barbe-là, l'homme du 4 décembre ne l'avait pas.

A peine Anastay fut-il arrivé à la Sûreté que, malgré ses protestations, un barbier le rasa. Mouillet, alors, n'eut plus l'ombre d'une hésitation : il reconnut absolument l'inculpé et le déclara avec énergie.

A ce moment, Anastay était vêtu d'un veston gris, d'un pantalon gris à rayures, d'un pardessus noir à collet de velours, et coiffé d'un chapeau melon clair.

Une perquisition fut faite à son domicile. Dans ses malles, M. Goron découvrit le fameux pardessus bleu à rayures mates et claires, le chapeau à bords plats et la célèbre serviette. Le tout fut rapporté à leur propriétaire, qui dut endosser les vêtements et suivre cette fois le chef de la Sûreté, Ducrocq, son secrétaire, Jaume et Barbaste, au 42 du boulevard du Temple.

Anastay, pendant la route, ne cessa de se récrier. Arrivé à la maison du crime, ses protestations augmentèrent quand Lina Berl, la bonne de M. Hoffmann, déclara ne le reconnaître que vaguement : c'était bien le petit homme à moustaches brunes auquel elle avait ouvert la porte, mais elle n'osait rien affirmer.

M. Guillaume, le concierge du 6 de la rue des Filles-du-Calvaire, hésita aussi ; il en fut de même pour M. Raclot, le concierge de la maison du crime, et pour Mme Florentin, sa fille. Tous hésitèrent.

Il fallait frapper le grand coup. Delphine Houbre, sortie le jour même de l'hôpital Saint-Louis, complètement guérie, et partie à deux heures avec M. Grévelot, député de l'Orne, qui lui donne l'hospitalité à son domicile, 10, rue de Clichy, fut cherchée en fiacre par le brigadier Barbaste. On lui montra d'abord deux ou trois agents de la sûreté dont le signalement à certains rapprochements avec celui de l'assassin, puis tout à coup on la mit en présence d'Anastay.

A sa vue, la brave fille fut prise d'un tremblement nerveux ; l'horrible souvenir du moment qu'elle avait passé sous le couteau du meurtrier dut lui revenir tout entier, mais elle n'hésita pas un instant.

— C'est vous ! c'est lui ! s'écria-t-elle, c'est l'assassin !

— Vous vous trompez, madame, répondit Anastay très calme, je suis innocent !

— Non ! non ! non ! C'est bien vous, je vous reconnais ! C'est lui, messieurs, je ne puis pas me tromper ! Je l'aurais reconnu entre mille, c'est bien lui !

Cette scène émouvante se passa dans la loge du concierge. Delphine, adjurée par M. Goron de bien réfléchir à ce qu'elle disait, de bien regarder l'homme qu'on lui montrait, s'écria :

— C'est inutile ! Je le reconnais ! La tête sous le couteau je le dirais. C'est bien lui !

Anastay, interpellé, répondit :

— Je suis innocent ! Cette dame se trompe.

Et chez cet officier, un petit homme assez joli garçon, pâle de visage, aux grands yeux noirs très doux, pas un muscle ne tressaillit ; il eut un vague haussement d'épaules, et de nouveau : Je suis innocent, qu'il répéta chaque fois que M. Goron l'engagea à avouer.

On le reconduisit à la Sûreté à 6 h. Interrogé sur son voyage à Paris, il répondit qu'il venait s'y faire soigner les yeux, parce que la raison avouable de sa mise en disponibilité a été qu'il était myope. On lui fit remarquer que le pardessus bleu trouvé chez lui portait des traces d'un lavage.

— Où est le sang que j'ai lavé ? répondit-il.

On lui dit que le pardessus était le même que celui acheté par M. Ramondenc chez Mme Israël à Lyon et parvenu précisément hier au juge d'instruction, pardessus que Mme Israël déclare semblable au vêtement vendu par elle le 26 novembre au petit homme brun dont nous avons parlé ; il ne se troubla pas davantage.

— Je suis innocent, répondit-il éternellement.

On l'interrogea alors sur l'emploi de son temps le 4 décembre jour du crime : il alléguait un alibi.

— Je ne sais pas ce que j'ai fait ce jour-là plus qu'un autre. A Paris, je sortais, je rentrais Vous non plus, vous ne pourriez pas me dire ce que vous avez fait ce jour-là !

Depuis sept heures du soir, M. Poncet, installé dans le cabinet de M. Goron, a entendu les divers témoins de l'instruction, les époux Caboret, le fils Dellard, Adeline Houbre. Les premiers ont reconnu Anastay pour le visiteur du 6 de la rue des Filles-du-Calvaire ; le second, Anastay pour son protégé ; la dernière, pour son meurtrier. Anastay a gardé le même calme.

Un petit rien qui est beaucoup : Anastay, l'ami de la famille Dellard, l'obligé du fils de la victime, n'a pas envoyé un mot de condoléances à son bienfaiteur à la mort de sa mère ; il n'a pas fait une visite à M. Dellard, tandis qu'il se trouvait à Paris. Lui qui semble avoir tant d'audace et de sang-froid n'a pas osé pousser le courage jusque-là !

La plus grosse charge qui pèse contre lui est sa reconnaissance par la bonne de Mme Dellard. Anastay, auquel on a dit, pour lui arracher un aveu, qu'il pourrait être reconnu à Lyon comme l'acheteur du fameux couteau F. N., ne s'est pas laissé convaincre.

— Essayez, a-t-il répondu.

On essaiera. Anastay, quand le semblant d'alibi qu'il donne aura été vérifié, partira pour Lyon. Il sait bien que la déclaration de l'employé du Grand-Bazar qui lui a vendu l'arme du crime viendra le confondre, mais il veut risquer cette dernière épreuve. C'est un assassin qui a de l'estomac.

Il sent sa tête chancelante et il veut jouer serré une partie qui a un tel enjeu. — A l'hôtel du Midi et du Nord, dont nous avons vu hier le patron, rien de suspect dans l'attitude de l'inculpé n'a été remarqué. Il sortait généralement vers dix heures du matin et rentrait vers onze heures du soir. Le lendemain du crime, il a déjeuné à l'hôtel de très bon appétit.

Depuis son installation 19, rue de Valois, il est sorti plusieurs fois en uniforme, et là encore rien d'anormal n'a été remarqué dans ses allures. Il allait venant, sans parler à personne.

Quand on l'arrêta, il n'avait que quelques francs sur lui. La lettre que Jaume lui a présentée venait d'une femme, sa maîtresse croit-on, qui habite Lyon et qui l'a signée : Marie.

Le sous-lieutenant Anastay est le fils du pharmacien Anastay, condamné récemment pour exercice illégal de la médecine, celui qui tenait

me, la qualité qu'on sent aussi dans tout votre être, Monsieur de Bizoux : la loyauté.

— C'est une vertu que posséde aussi plus d'une femme, répliqua Antonin, et tous ceux qui vous approchent la reconnaissent en vous.

— Je voudrais, certes, l'avoir, cette vertu virile, reprit La Linda ; je tâche du moins d'éviter les deux défauts qui l'étouffent souvent dans la femme, la coquetterie et la vanité. Et, tenez, c'est pourquoi j'ai voulu, sans plus tarder, vous parler, à vous seul, aujourd'hui.

— Comment cela ? dit Antonin surpris.

— Dans cette journée, où je vous voyais, presque pour la première fois, je me suis laissé aller, sans le vouloir et comme d'instinct, à m'occuper presque uniquement de vous, à vous occuper presque uniquement de moi. Subitement, tout à coup, pendant que le violon de Remissy chantait, il m'est venu à l'esprit que j'avais été un peu étourdie, que vous n'êtes pas au fait de mes façons primesautières, et que vous avez pu vous y méprendre. Je me suis dit : « Il faut que j'ai tout de suite avec lui une explication bonne et franche et que je lui parle à cœur ouvert. »

— Je ne sais pas trop si je dois m'en réjouir, dit Antonin dont la voix tremblait ; je sens que je suis sous le charme et je voudrais y rester.

— Justement, je ne veux entre nous ni ombre ni surprise. Les femmes, d'ordinaire, attendent l'aveu des hommes pour l'accueillir ou le repousser ; vous allez trouver peut-être que je manque aux convenances en allant, pour vous, de moi-même, au-devant de cet aveu, mais il faut, avant tout, que vous ne souffriez pas. Monsieur de Bi-

zeux, j'ai beaucoup pensé à vous depuis le jour de cet incendie, je ne m'arrête guère à ce que l'on dit, à ce qu'on suppose, à ce qu'on invente ; mais j'ai senti, moi, de loin, dans vos actions, dans votre silence, dans votre fuite, et, de près, quand je vous ai vu, dans vos paroles les plus insignifiantes, dans votre air, dans le son de votre voix, j'ai senti... que vous étiez prêt à m'aimer.

Il fit un mouvement, elle l'arrêta vivement.

— Je vous en prie, ne me dites pas que c'est fait, qu'il n'y a plus à revenir là-dessus, que vous ! Non ! Je ne veux pas entendre sortir de votre bouche le mot : « Je vous aime ».

— Je comprends, je sais, reprit Antonin en secouant la tête, vous ne m'aimez pas, vous, et c'est tout simple ; mais, de plus, — et c'est triste — vous ne voulez pas m'aimer.

— Je ne vous aime pas, et je ne veux pas vous aimer, dit-elle.

Antonin eut un geste de douleur. Laura reprit doucement :

— Ne me blâmez pas, et surtout ne souffrez pas ! On vous a renseigné, sans doute, sur ce qu'a été jusqu'ici ma vie, mais vue et jugée du dehors. Ecoutez-moi.

Elle lui dit alors son éducation et ses impressions premières, et le double courant dont elle était pour ainsi dire formée : son père lui avait transmis son culte pour l'art, sa mère lui avait appris à mettre le souverain bien dans une conscience paisible et dans une vie pure.

Elle ajouta, toujours pensive :

— Ne m'accusez pourtant pas, comme on le fait quelquefois, de froideur et de sécheresse. Non

il y a en moi des instincts de tendresse et d'expansion auxquels ne suffit pas, je le sens bien, la vive affection que je porte à mes amis. Je crois que l'amour seul peut emplir et contenter le cœur tout entier. Tenez, pour vous consoler un peu, je vais vous donner une marque de confiance absolue et vous dire ce qu'on ne dit guère qu'à un frère : il y a certainement en moi, à un degré profond, un sentiment que je dois tenir de ma mère, la plus admirable des mères — le sentiment maternel. Tous les petits enfants que je vois remuent en moi quelque chose, je les adore, j'adore leur geste, leur rire, leur voix balbutiante, leur âme confuse. Avoir un enfant qui serait mon enfant, c'est un souhait qui me passionne ; avoir un enfant d'un homme que j'aimerais, c'est pour moi un rêve si beau qu'il me semble impossible à réaliser.

— Et pourquoi donc ? dit Antonin.

— Pourquoi ? Avec les apparences d'une personne fantasque, je suis, voyez-vous une personne sérieuse. Je ne voudrais aimer qu'un homme qui pourrait m'épouser.

Il y eut un silence, — après lequel Antonin reprit d'une voix grave :

— Laura, à votre tour, écoutez-moi ! je suis absolument libre de ma volonté et de ma vie. J'ai mon père que, pour rien au monde, je ne saurais affliger ou choquer ; mais mon père est l'âme la plus généreuse et la plus élevée, et il a pour moi un amour sans bornes.

Laura, vous ne m'aimez pas encore, mais si vous vouliez m'aimer, il n'est peut-être pas impossible que vous y arriviez un jour. Eh bien Laura, ce jour-là, consentirez-vous à être ma femme.

— Votre femme !... s'écria-t-elle.

Elle s'arrêta ; puis avec des larmes dans la voix, elle reprit :

— Ah ! comme je vous remercie de cette grande marque d'estime que vous me donnez ! Comme j'en suis touchée ? Est-ce parce que vous m'avez sauvé la vie ? Je ne sais, mais il est certain — et je vous l'ai dit — que je me suis sentie tout de suite portée vers vous par un vif sentiment de sympathie ; et, si je ne vous aime encore, il me semble que je n'aurai pas grand effort à faire pour vouloir vous aimer et sans doute pour y réussir. Seulement, mon ami, je vous le répète, je ne veux pas vous aimer.

— Et pourquoi ? pourquoi ?

— Parce que vous ne pouvez pas, parce que vous ne devez pas m'aimer.

— Eh ! si nos volontés sont d'accord, quel obstacle peut-il y avoir entre nous !

— Un obstacle insurmontable. Il est impossible, monsieur le vicomte de Bizoux, que votre femme reste au théâtre, il me serait impossible de renoncer au théâtre.

— Impossible ?

— Impossible. Il ne s'agit pas de céder à l'entraînement de la minute ; quand on engage sa destinée entière, il faut considérer non la joie du moment présent, mais le bonheur de tout l'avenir. Avec les aspirations de cœur que je tiens de ma mère, j'ai les aspirations d'esprit et d'âme de mon père. Je suis né et je mourrai artiste.

(A suivre)

à Paris, passage Saulnier, l'officine du docteur Armand, dont on parle beaucoup dans les urinoirs.

Il avait été établi dans le temps rue des Filles-du-Calvaire, à deux pas de chez Mme Dellard. Son fils a été écorché au Dépôt après qu'il eut à peine touché à un bifteck et un morceau de brie qu'il s'était fait servir dans la soirée.

**Les aveux de l'assassin**

M. Gévelot rentrait à peine chez lui, quand un agent de la Sûreté vint le chercher. Il revint à la Sûreté. Dans le cabinet de M. Goron, il retrouva Anastay et M. Poncet, juge d'instruction; il dit aussitôt s'adressant à l'inculpé :

— Anastay, si vous m'avez fait appeler, c'est pour avouer votre crime, n'est-ce pas ?

— Oui ! oui ! oui ! s'écria le sous-lieutenant, pris d'une crise de larmes intense, hurlant plutôt qu'il ne parlait : C'est moi qui ai assassiné M<sup>me</sup> Dellard !

Et il retomba abîmé dans les larmes, sur le fauteuil d'où il s'était levé, le bras tendu, l'air fou.

— Avouez tout, dit M. Gévelot, nous vous écoutons avec pitié.

Alors reprenant son calme, Anastay fit un récit complet du crime. Le voici :

— J'avais besoin d'argent pour payer mes dettes : il m'en fallait absolument. Je résolus le 28 novembre d'assassiner M<sup>me</sup> Dellard ; j'ai acheté ce jour-là, au Grand-Bazar de Lyon, deux couteaux, un petit et un grand, *l'un pour piquer, l'autre pour trancher (sic)*. Je n'ai jamais eu de serviette comme l'ont dit les journaux. Je suis parti pour Paris le 1<sup>er</sup> décembre, j'y suis arrivé le 2 ; le 4, je me suis rendu d'abord rue des Filles-du-Calvaire, à l'ancienne adresse de la baronne ; ne la trouvant pas je suis parti pour la maison du crime. J'avais le grand couteau dans la poche droite intérieure de mon pardessus et le petit dans la poche droite de mon pantalon.

C'est M<sup>me</sup> Dellard qui m'a ouvert. Je lui ai parlé pendant un quart d'heure ; j'ai essayé de lui emprunter de l'argent pour ne pas devoir la tuer, elle a refusé ; alors j'ai frappé. La bonne est arrivée, je l'ai frappée aussi ; puis, je ne sais plus, j'ai perdu la tête ; j'étais en train de voler, je n'ai pas continué, j'ai tout abandonné, j'ai fui ; je descendais l'escalier, quand la bonne qui n'était pas morte, s'est mise à crier.

Alors, messieurs, mon calme m'est revenu : j'ai vu l'échafaud devant moi, je me suis dit : Si tu bronches, tu es perdu ; et malgré les cris de la bonne, j'ai traversé la cour d'un pas tranquille, envoyant le concierge voir ce qui se passait chez M<sup>me</sup> Dellard, demandant à sa fille de refermer la porte derrière moi. Je l'ai même aidée, je m'en souviens ; elle m'a dit : « Laissez-donc, monsieur, c'est mon affaire, ça ! » Puis je me suis trouvé sur le boulevard, et je me suis dirigé rapidement vers la demeure de M<sup>me</sup> Labbé.

Mais j'étais plein de sang, j'en avais les mains rouges. Je suis entré dans le cabinet d'aisances situé en face le Cirque-d'Hiver ; je me suis lavé, j'ai déchiré les manchettes de ma chemise pleines de sang, je les ai jetées dans le cabinet ; après cela je suis entré dans un magasin, j'en ai acheté d'autres et à 5 h. 1/4 j'étais chez M<sup>me</sup> Labbé où j'ai dîné.

Après ce récit fait d'une traite, Anastay se remit à pleurer.

M. Poncet l'interrogea sur des faits de détail et lui fit dire qu'il avait jeté le petit couteau dans l'égoût en face du cirque, qu'il avait frappé M<sup>me</sup> Dellard gantée de la main droite, qu'il s'était dérangé pour fouiller les meubles, que le gant trouvé dans la chambre était bien le sien, qu'il n'avait rien volé chez la victime. Tout cela dit, Anastay s'écria, en pleurant :

— Je demande pardon aux hommes de mon crime ! Je suis un misérable, j'expierai ma faute bravement, comme un militaire !

Et il se reprit à sangloter, à hurler, bégayant des « pardon ! » se roulant tragique aux pieds de M. Gévelot. Son désespoir à ce moment était si sincère qu'une profonde émotion gagna les spectateurs de cette scène terrible.

**On lit dans le Petit Parisien :**

Anastay, à son arrivée à Paris, avait en vue deux victimes possibles : M<sup>me</sup> Labbé-Dellonde, ou bien M<sup>me</sup> Dellard, toutes deux amies de sa famille. N'ayant pu réussir chez la première, il est allé chez la seconde. M<sup>me</sup> Labbé-Dellonde est veuve d'un chef d'escadron de gendarmerie ; son fils Lionnel, aujourd'hui âgé de 25 ans, a été le camarade d'Anastay au lycée Charlemagne. M<sup>me</sup> Labbé-Dellonde était seule lorsque, le jour du crime, Anastay alla lui rendre visite. Au cours de la conversation, il lui dit :

— Vous avez de la chance ! vous êtes riche ! Avez-vous touché vos revenus ?

— Je ne m'occupe pas de ça, répondit la dame. Mon argent n'est pas même dans la maison et je crains trop les voleurs. Notre petite fortune est déposée au Comptoir d'escompte. Quant à ma pension, je suis toujours en retard pour la toucher.

Anastay insista beaucoup sur l'argent qui pouvait se trouver chez la mère de son ami, au point

que celle-ci en resta profondément étonnée et songea à lui offrir de l'aider au cas où il se serait trouvé gêné. Avant de partir il demanda à quelle heure rentrait Lionnel :

— Mais vers sept heures, lui fut-il répondu.

— Vous êtes donc seule toute l'après-midi.

Toutes ces questions sont restées gravées dans la mémoire de la vieille dame, qui est édiflée maintenant sur le grand danger qu'elle a couru.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**NOS SÉNATEURS**

M. de Verninac a été nommé membre de la commission relative de l'acte général de la conférence de Bruxelles.

**NOS COMPATRIOTES**

M. le général Gras, de Sérignac, commandant l'artillerie du 6<sup>e</sup> corps, vient d'être nommé président de la section des métaux de la commission des méthodes d'essai des matériaux de construction au ministère de la guerre.

**FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE**

La création d'une faculté mixte de médecine et de pharmacie à Toulouse a eu pour corollaire la création de l'Internat de pharmacie.

M. Andissac Henri, de Concots, lauréat de la Faculté, vient d'être nommé interne des hôpitaux, après un brillant concours.

Nous adressons à M. Andissac nos meilleures félicitations.

**AVIS AUX MUSICIENS**

Nous sommes heureux d'annoncer, qu'à la demande de nombreux amateurs, M. Kelsen, l'excellent chef de musique du 7<sup>e</sup>, a consenti à transcrire pour piano ses *Echos populaires du Quercy*, que la société Cadurcienne a pu applaudir à plusieurs reprises aux concerts militaires des allées Fénelon.

Cette partition sera prochainement mise en vente.

**CONGÈS SCOLAIRES**

Les congés à l'occasion du jour de l'an sont fixés ainsi qu'il suit : Lycée, collège de jeunes filles, école normale d'instituteurs et école normale d'institutrices de Cahors.

Sortie, le mercredi matin, 30 décembre ; Rentrée, lundi soir, 4 janvier.

M. le Recteur, sur la demande de M. le sous-préfet de Figeac a accordé en outre un jour supplémentaire, mardi 29 décembre, aux élèves du collège et des cours secondaires de Jeunes filles de Figeac.

**BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE CAHORS**

Dimanche a eu lieu, à 4 h. du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, la réunion générale annuelle des membres souscripteurs de la Bibliothèque populaire de Cahors, sous la présidence de M. Parazines, vice-président du Comité. Au début de la séance, M. Parazines annonce à l'assemblée que M. Pihier, président, retenu à Périgueux pour cause de maladie, n'a pu à son très grand regret venir présider la séance. Puis la parole est donnée à M. Lafon qui expose la situation matérielle de la Société ; il résulte de son rapport que le nombre des abonnés augmente chaque jour depuis l'année dernière dans des proportions considérables. D'autre part, la bibliothèque s'est enrichie d'environ trois cents volumes provenant soit d'achat, soit de dons faits par le ministère ou par diverses personnes et associations. Ce rapport est pleinement approuvé, ainsi que celui de M. Périès, trésorier.

M. le président donne ensuite la parole à M. le maire.

Nous reproduisons la remarquable allocution de M. Costes qui est à plusieurs reprises couverte d'applaudissements.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Comité. Sont maintenus dans leurs fonctions les membres dont le nom suit : MM. Boisse, Bro, Bergon, Calmon, Cangardel, Combarieu, Daynard, Delpérier, Feyt, Greil, Labro, Lafon, Marlas, Parazines, Piot, Pradel, Rivière, Valès, Vidal.

Sont nommés en remplacement des membres du comité sortant ou démissionnaires pour cause de départ :

MM. Berget, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Pécaud, professeur agrégé de philosophie au lycée Gambetta ; Escande, directeur de l'école annexe ; Blanc, licencié en droit, percepteur-surnuméraire ; Lescale, propriétaire ; Picarogne, conducteur, f<sup>or</sup> d'ingénieur des ponts et chaussées ; Crayssac, ex-libraire ; Delpérier, inspecteur primaire ; Francès, ancien négociant.

Sur la proposition de M. le maire, M. Pihier est nommé président honoraire.

Sont nommés présidents d'honneur : MM. le préfet, le maire, l'inspecteur d'Académie, le colonel du 7<sup>e</sup>.

L'élection du président et des membres du bureau est renvoyée, conformément aux statuts, au 1<sup>er</sup> dimanche de janvier.

**SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUEL DE FEMMES**

Dimanche, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, la réunion de la Société de secours mutuels de femmes, sous la présidence de Mme Relhié.

Les deux propositions suivantes présentées par Mme la présidente, sont votées à l'unanimité :

1<sup>o</sup> Les visiteuses sont invitées à apporter plus de circonspection à la distribution des cartes de maladie ; 2<sup>o</sup> Les médecins au lieu d'être payés à raison de 1 fr. par visite, seront payés à forfait.

**Arrestation des voleurs de maisons de campagne**

Les deux individus arrêtés sont les nommés Jean Marc, né le 10 mars 1856, à Cahors, journalier demeurant rue Rousseau, et la nommée Irma Couderc, veuve Arbouys, originaire de Sabadel, âgée de 33 ans.

Ce couple intéressant a été transféré hier du dépôt de police à la maison d'arrêt.

Après l'arrestation, la police a fait une perquisition au domicile des inculpés.

Deux charretées d'objets divers, notamment des instruments d'agriculture, ont été saisis comme provenant des vols commis ces temps derniers dans la banlieue de Cahors.

**Lachapelle-Auzac**

**CRIME OU SUICIDE**

Dans le petit village de Lamothe, commune de Lachapelle-Auzac, vivaient dans une douce aisance les époux Delbos. Mais la mésintelligence régnait dans le ménage. Le mari adonné à l'ivrognerie, recherchait, paraît-il, au dehors des douceurs illicites, au grand désespoir de sa femme qui lui adressait d'amères remontrances. Bref, le 22 courant, à 6 heures du matin, l'épouse Delbos, d'après son mari, aurait quitté sans mot dire le domicile conjugal chaussée simplement de bas, malgré la température particulièrement rigoureuse. Depuis ce moment elle n'a pas reparu. Les recherches opérées menaçaient de rester infructueuses, lorsque le 25 du présent mois, un individu a découvert le cadavre ensanglanté de cette malheureuse dans un bouquet de buissons ou de broussailles, à 600 mètres environ de sa maison. Y a-t-il crime ? Y a-t-il suicide ? C'est ce que l'enquête établira, nous l'espérons. M. Lafon de Verdier, substitut du procureur de la République, et M. Vialle, juge d'instruction, assistés de M. Guibert, commissaire, se sont transportés sur les lieux.

Seule, l'autopsie du cadavre pourra peut-être jeter un rayon de lumière sur cette mystérieuse affaire.

P.-S. — L'autopsie a démontré que la femme Delbos s'était suicidée.

**Lauzerte**

A la foire du 22, un propriétaire de la commune de Valprionde se sentant bousculé porta la main à sa poche dans laquelle il avait une somme de 400 fr. qu'il ne trouva plus. Il poussa les cris : au voleur ! et la foule se précipita à la poursuite d'un individu qui s'enfuyait à toutes jambes. Il fut bientôt pris et livré aux gendarmes.

**Montvalent**

Le 23 décembre, des mains criminelles ont essayé d'amener le déraillement d'un train de voyageurs près Montvalent, en jetant quantité de pierres sur la voie. Une enquête est ouverte.

**Vayrac**

Pendant que Mme veuve Bealquey, propriétaire à Vayrac, était à la messe de Noël, des voleurs pénétrèrent dans sa maison par une fenêtre, dont ils avaient cassé un carreau.

En rentrant de l'église, Mme Bealquey a constaté la disparition de 40 draps de lit, 50 chemises, des serviettes, des nappes, etc. Des bijoux de famille et une somme de 300 fr. avaient également disparu.

La gendarmerie de Vayrac, à qui plainte fut portée, a commencé une enquête.

**Une mendiante riche**

Une dame Reine M..., âgée de soixante-sept ans, demeurant à Paris rue Vintimille, était trouvée jeudi dans sa chambre, baignée dans son sang.

Elle tenait dans sa main crispée un livre de messe et portait sous ses vêtements un cilece et une corde qui lui ceignait la taille.

M. Cornette, commissaire du quartier, assisté d'un médecin, procéda aux constatations et il fut bientôt évident que cette femme s'était fait sa blessure en tombant.

— C'est une malheureuse, dit le concierge, qui ne possède pas un sou vaillant : elle reçoit des secours du Bureau de bienfaisance et de plusieurs dames charitables.

Malgré cela, le magistrat fit une perquisition et qu'elle ne fut pas sa surprise en trouvant dans un porte-monnaie 600 francs en or et une liasse de titres au porteur représentant une très forte somme.

Le frère de la dame M..., qui se trouve à l'asile de Nanterre, fut prévenu par dépêche.

— Comment ! dit-il au magistrat, elle possédait un magot ?

Et, riant et pleurant tout à la fois, il demanda des détails.

— Je ne croyais pas avoir d'aussi fortes étrennes ! ajouta-t-il en partant.

En l'espace de plusieurs mois, le malheureux avait économisé dix-sept sous.

**Bibliographie**

**LIBRAIRIE DELAGRAVE**

Parmi les publications d'étrennes de la librairie Delagrave, que leur élégance et leur intérêt désignent spécialement à l'attention du public, il faut signaler encore :

**La Chevalerie** par M. Léon Gautier, membre de l'Institut, cette monographie aussi remarquable par sa splendide illustration signée de Luc Olivier-Merton, Zier, etc., que par le texte, résultat de vingt années de travail de l'auteur ; « L'An 1789 » d'Hipp. Gautier avec sa suite unique de 650 gravures ; « Le repas à travers les âges » d'Albert Guillaume ; « En se cherchant » d'Hipp. Gautier ; « Un cadet de Normandie au dix-septième siècle » par M. du Boisgobey ; « La chasse au mouflon » d'Emile Bergerat ; « Au temps de Guillaume Tell » par E. Dupuis ; « Aux Etats-Unis du Brésil » par J. de Santa Anna Nery ; « Le général Faidherbe » par M. Brunel ; « Le langage équestre » par J. Pellier ; « L'Histoire de Saint-Cyr » par un Saint-Cyrien ; la « Mythologie artistique et la Géographie artistique de René Ménard » ; « Le Voyage au Cambodge » de Delaporte. — Pour les plus jeunes lecteurs : les « Aventures de Pike-pikecomégran » d'Arsène Alexandre ; « Pourquoi ? Pourquoi ? » par Tante Nicole ; la « Farce du Cuvier » ; la « Farce du Paté » ; la « Farce de maître Pathelin » ; « Les Mille et un jours » ; la « Bibliothèque de récréation du bibliophile Jacob », des collections variées à des prix différents, des albums, des jeux géographiques, etc., pour lesquels nous ne pouvons que renvoyer au Catalogue de livres d'étrennes de la librairie Delagrave.

C'est par un ensemble de publications d'un intérêt tout exceptionnel, une véritable bibliothèque de 4 ouvrages, que nous avons voulu terminer : d'une part, « l'Encyclopédie en trois grands dictionnaires généraux » ; d'autre part « l'Atlas du colonel Niox » qui en est le complément indispensable.

Les trois grands dictionnaires comprennent : 1<sup>o</sup> Lettres, beaux-arts, sciences morales et politiques, etc., par Bachelet et Dezobry ; 2<sup>o</sup> Sciences théoriques et appliquées, par Privat Deschanel et Focillon ; 3<sup>o</sup> Biographie et histoire, mythologie, géographie ancienne et moderne, comparées, antiquités et institutions, par C. Dezobry et Th. Bachelet. Une dixième édition de ce dernier dictionnaire, refondue par M. E. Darsy vient d'être mis en vente.

A ces trois dictionnaires on peut joindre le Dictionnaire général de la langue française du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, actuellement en cours de publication. Cette œuvre due à la collaboration de MM. Arsène Darmesteter, A. Hatzefeld et A. Thomas, comptera certainement parmi les travaux littéraires les plus célèbres de notre époque.

**Encore un mot d'un médecin !**

Chilleurs-aux-Bois (Loiret), le 7 février 1891. — J'ai été très satisfait de vos Pilules Suisses. Je les considère surtout comme utiles à petites doses quotidiennes contre les constipations opiniâtres, communes chez les femmes en particulier et contre l'atonie des voies digestives. Elles me paraissent bien préparées et de bonne conservation.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous fassiez usage de ma lettre, si vous croyez qu'elle puisse vous être utile.

D<sup>r</sup> LERONN.

**BULLETIN FINANCIER**

du 28 décembre 1891

Le marché n'est pas brillant aujourd'hui. On est mal impressionné par la perspective des douzièmes provisoires et par la mauvaise tenue de la plupart des fonds étrangers, d'autant plus que c'est aujourd'hui que commence la liquidation de Londres.

Le 3 0/0 est à 95.12 1/2, le nouveau finit à 95.02. Les actions de nos grands établissements de crédit sont un peu faibles. Le Foncier est à 1242.50, la Banque de Paris fait 716.25, le Crédit Lyonnais finit à 801.25.

Comme nous le disons plus haut, les fonds étrangers sont généralement lourds. L'Italien se tient assez bien, mais l'Extérieure à 65.21/32 et le Portugais à 32 3/4 sont très offerts.

En Banque, les valeurs minières sont calmes. On sait la baisse formidable qui s'est produite sur les actions du Gil Blas qui valaient il y a trois ans 650 fr. on conçoit le mécontentement des actionnaires à l'égard de l'administration. Un syndicat s'est formé qui a obtenu une première satisfaction par la démission de l'administrateur délégué.

Mais l'ancien conseil reste en fonction et émet la prétention de ne pas se compléter contrairement aux statuts, cette attitude a déterminé le syndicat d'actionnaire dont le siège est 40 Boulevard Haussmann à rechercher les responsabilités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller com-

me au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

La température commence à s'abaisser, circonstance favorable au développement des microbes qui engendrent des bronchites, rhumes, catarrhes, grippe. Le SIROP PHÉNIQUE DE VIAL est l'antiseptique par excellence qui combat victorieusement ces diverses affections.

SOLÉRIEUX (Drôme)

Ma domestique atteinte depuis plus d'un an d'une surdité de l'oreille droite, a été guérie par les bienfaisantes **Pilules Gicquel**. Depuis fort longtemps, un rhumatisme la faisait beaucoup souffrir, et elle croit avec raison que ces **Pilules** lui ont sauvé la vie. Elle remarque aussi que ces bonnes **Pilules Gicquel** (1 fr. 50 la boîte) la préservent des rhumes et de toutes sortes de maux.

BONNARD, curé de Solérieux.

PAPIER WLINSI,

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

L'EAU DE L'ÉCHELLE

hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Aux enfants pâles, délicats, privés d'appétit, anémiés par la croissance, le séjour vicié des écoles et fatigués par les études, aux jeunes filles atteintes de pâles couleurs, de maux d'estomac, fatiguées par le développement de la puberté, les médecins ordonnent le Phosphate de fer liquide de Leras, docteur ès-sciences ; ce médicament reconstituant agit rapidement, il restitue au sang et aux os le fer et le Phosphate qui leur manquent et donne à l'organisme la force nécessaire pour résister à l'anémie.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de justice

VENTE

A SUITE DE

Saisie Immobilière

ADJUDICATION

Fixée au **Trois février mil huit cent quatre-vingt-douze, à la barre du Tribunal civil de Cahors, à midi.**

Suivant exploit de Maurel huissier à Montcuq en date du vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le trente-un du même mois volume 143, numéro 13.

François Bruyères meunier au moulin de Pech-Hugon commune de Grézels, ayant constitué M<sup>e</sup> Billières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude à Cahors où il demeure, a fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après sur la tête, et au préjudice de Auguste Crayssac et de Marie Ruamps mariés domiciliés ensemble comme domestiques au Menugat commune de Vailles, le mari pris en son nom personnel et pour assister et autoriser son épouse.

Désignation sommaire

DES IMMEUBLES SAISIS

Commune du Boulvè

1<sup>o</sup> A La Viste et Géral terre numéro 10, du plan de la dite commune de cinquante-neuf ares cinquante centiares, section G, 20;

2<sup>o</sup> Au même lieu, pré numéro 11, mêmes plan et section de vingt ares;

3<sup>o</sup> Au même lieu, terre numéro 12, mêmes plan et section de dix-neuf ares;

4<sup>o</sup> Au même lieu, sol grange et patus numéro 13, mêmes plan et section de quatre ares;

5<sup>o</sup> Au même lieu, terre numéro 22 P, mêmes plan et section de trente-six ares soixante centiares;

6<sup>o</sup> Au lieu dit Pech de l'Espagnol, pâture numéro 12, même plan, et section A, 7 de six ares vingt centiares;

7<sup>o</sup> Au lieu dit Les Pradets, pâture numéro 16, même plan, section G, 19 de trente-sept ares trente centiares;

8<sup>o</sup> Au même lieu, vigne numéro 17, mêmes plan et section de vingt ares vingt centiares;

9<sup>o</sup> Au même lieu, terre numéro 18, mêmes plan et section de quarante-un ares soixante centiares;

10<sup>o</sup> Au même lieu, Vigne cancéz numéro 19, mêmes plan et section de quarante-un ares soixante-dix centiares;

11<sup>o</sup> Au même lieu, pâture numéro 20, mêmes plan et section de vingt-sept ares soixante centiares;

12<sup>o</sup> Au même lieu, terre numéro 21 mêmes plan et section de quarante-deux ares cinquante centiares;

13<sup>o</sup> Au même lieu, vigne numéro 22, mêmes plan et section de un hectare cinquante six ares;

14<sup>o</sup> Au lieu dit Le Foussat haut, vigne numéro 42, même plan, section G, 19 de vingt ares, soixante centiares;

15<sup>o</sup> Au même lieu, terre numéro 43 mêmes plan et section de quarante-un ares;

16<sup>o</sup> Au lieu dit Lhert, terre numéro 33, mêmes plan et section 9, 20, de trente-trois ares vingt centiares;

17<sup>o</sup> A La Viste et Géral, vigne numéro 34, mêmes section et plan de dix-sept ares;

18<sup>o</sup> Au même lieu, terre numéro trente-cinq, mêmes section et plan de quarante-un ares, cinquante centiares;

19<sup>o</sup> Au lieu dit les Pradets, vigne numéro 26, mêmes plan, section G, 19 de dix ares soixante centiares;

20<sup>o</sup> Au même lieu, vigne numéro 36, mêmes plan et section de quatorze ares vingt centiares;

21<sup>o</sup> Au même lieu, pâture numéro 37, mêmes plan et section de quarante-huit ares cinquante centiares;

22<sup>o</sup> Au même lieu, vigne numéro 38, mêmes plan et section de trois ares quatre-vingt centiares;

23<sup>o</sup> A Géral, maison numéro 13, ou 20 même plan, section G, 20.

Tous ces biens seront vendus en deux lots, composés comme suit :

Premier lot

Numéros 10, 11, 12, 13, 22 P, et treize ou vingt, maison section G, 20 mise à prix : dix francs ci..... 10 fr.

Deuxième lot

Numéros 12, section A, 7, 33, 34, 35, 42, 43 section G, 19 et 20, numéros 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 36, 37, 38, section G, 19, mise à prix : dix francs ci..... 10 fr.

Le tout en sus des charges.

Pour le paiement du prix et des frais, voir le cahier des charges au Greffe du Tribunal civil de Cahors.

Nota. — Tous ceux qui pourraient prendre inscriptions pour cause d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère. Cahors, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,

Signé : Jules BILLIÈRES.

PILULES GICQUEL, la Botte 1<sup>fr</sup> 50

A L'OCCASION DES FÊTES DE

NOËL et du JOUR de L'AN

EXPOSITION des Jouets Scientifiques et Électriques, et D'OBJETS d'optiques pour cadeaux.

L'Exposition aura lieu JEUDI soir, veille de Noël, toute la journée du VENDREDI jour de Noël, JEUDI soir 31 Décembre et le jour de l'An.

3, RUE DE LA LIBERTÉ, 3

PAUL DEBAUVE

Opticien-Électricien

Les prix seront marqués en chiffre connus et l'on pourra se rendre compte du bon marché. Les prix ont tous été réduits.

Demandez le Catalogue

MALADIES DE LA PEAU

Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le D<sup>r</sup> CAZENAVE, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Prurigo, Dartres, etc.

Dépôt Général à PARIS : Ph<sup>o</sup> FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Vente en Gros : Labélonye, 99, rue d'Aboukir, Paris

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

A vendre pour cause de décès, une bonne Imprimerie, située dans un chef-lieu de département du centre, avec propriété de plusieurs journaux dont un quotidien. Clientèle administrative et commerciale. Long bail. Belle situation. Facilités de paiement avec garanties. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, aux initiales E. B.

A VENDRE

Un Phaëton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adresser à M. Gras, bourrelier à Castelnau-Montriatier.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande